

La vie est éphémère, mais le souvenir d'un être cher reste.

C'est avec stupeur que nous avons appris le décès de **Bruno Lefèvre**, militant syndical, ex Délégué Syndical Central CGT de l'UES Gfi Informatique.

Les militants CFDT du Groupe GFI bouleversés par cette disparition soudaine, gardent un souvenir ému de Bruno, syndicaliste engagé, soucieux du bien commun.

À sa famille, frappée par cette terrible épreuve, nous présentons nos sincères condoléances.

À ses collègues, à ses camarades CGT, nous assurons notre soutien confraternel.

Adieu camarade, adieu l'ami, adieu Bruno !

CONGÉS

NE PERDEZ PLUS VOS CONGÉS !

Congés payés

Les congés doivent être posés entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 mai 2016.
Le délai de prévenance est de 3 mois. Le manager dispose d'un mois pour les valider.
Au 31 mai, les congés payés non posés sont définitivement perdus !
Posez dès à présent votre solde de congés payés.



RTT Employeur

Les RTT (E) sont à la disposition des salariés, 3 mois avant la fin de la période de prise des congés, soit à partir du 1^{er} mars.

RTT Employeur et Salarié-e

Le délai de prévenance pour les RTT (E ou S) est de 7 jours.
Les RTT non prises peuvent être reportées jusqu'au 31 août, avec accord du manager.



Congés payés par anticipation

Nous ne le rappellerons jamais assez les congés payés pris par anticipation le sont uniquement **à l'initiative des salarié-e-s !**

Aucun-e salarié-e ne peut se voir imposer la prise de congés payés par anticipation !

SHARE POINT GFI

L'accès à la communication qui ne fonctionne pas

Passer par les menus en cascade,



Permet d'accéder à cette page →

Oups !

L'accès à la communication qui fonctionne

En revanche, en cliquant sur « Représentation du personnel » dans le bandeau



Puis, en cliquant sur la première ligne
« Organisations syndicales »....

Ça marche !

NÉGOCIATIONS GFI

PRÉVOYANCE-SANTÉ



La CFDT signe

EN SAVOIR PLUS ▶

<http://cfdtgi.jimdo.com/n%C3%A9gociations-%C3%A0-gfi/pr%C3%A9voyance-sant%C3%A9/>

La CFDT signe l'accord, mais émet une réserve quant au préambule qui stipule :

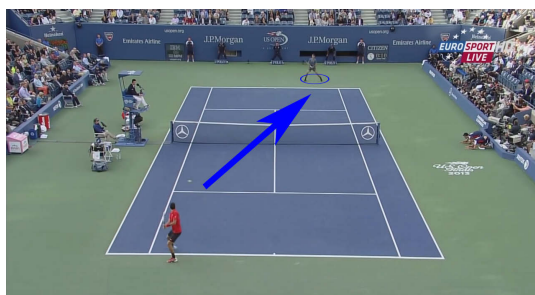
Les deux éléments majeurs qui ont motivé la décision de la Direction sont d'ordre :

- **Réglementaire** : prendre en compte la mise en conformité nécessaire pour éviter une éventuelle requalification du régime dans le cadre des nouvelles dispositions encadrant les « contrats responsables » à compter du 1er avril 2016 ;
- **Economique** : assurer l'équilibre à long terme du régime, alors même que le régime frais de santé présente de nouveau un déficit de plus de 5%.

La CFDT ne reconnaît pas que le régime frais de santé ait présenté de nouveau un déficit de plus de 5%.

NAO

Non seulement la CFDT ne signe pas l'accord, mais la CFDT ne signe pas non plus le PV de désaccord...



La CFDT ne signe pas

EN SAVOIR PLUS ▶

<http://cfdtgi.jimdo.com/n%C3%A9gociations-%C3%A0-gfi/nao>

LOI EL KHOMRI

PROJET DE RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL



La CFDT exige des modifications de fond



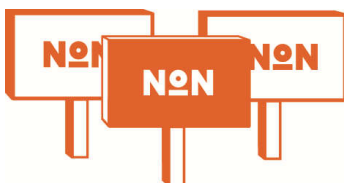
Pour la CFDT, l'avant-projet de loi El Khomri est, à ce stade, **très déséquilibré entre la sécurité et la flexibilité**. La CFDT entend peser fortement pour **obtenir des changements importants dans ce texte**.

La CFDT considère que les réformes nécessaires pour sortir le pays de la crise et accompagner les mutations de notre économie ne peuvent passer que par **plus de dialogue social et une meilleure sécurisation des parcours des salariés**.

À cette fin, le texte doit :

- **Prévoir des droits nouveaux** : Le Compte personnel d'activité doit être renforcé par l'accès pour tous au Compte épargne temps;
- **Garantir le renforcement du dialogue social dans toutes les entreprises sur tous les sujets** (temps de travail, licenciements...). Cela implique de ne pas étendre le pouvoir unilatéral des employeurs notamment dans les TPE-PME, comme par exemple, pour le recours au forfait jours ou pour le dépassement des horaires habituels de travail...

Pour la CFDT, des dispositifs doivent être retirés du texte :



- **Le barème prud'hommes** dont la CFDT conteste le principe
- **Le périmètre d'appréciation du motif de licenciements économiques** ne peut être réduit à la France. Cela reviendrait à considérer les salariés français comme une variable d'ajustement de la compétitivité entre les entreprises européennes.

La CFDT exige que le Gouvernement reprenne les concertations et pèsera pour faire modifier ce texte en profondeur.

EN SAVOIR PLUS ▶

<http://cfdtgfi.jimdo.com/r%C3%A9forme-du-code-du-travail>

Projet de loi El Khomri : “Un texte très déséquilibré”

publié le 19/02/2016 à 11H33 par Le Monde

Extraits de l'entretien accordé par Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT.

L'avant-projet de loi de Myriam El Khomri sur le droit du travail est très critiqué .../.... Ce texte est-il trop libéral ? Ce qui nous guide, c'est l'intérêt des travailleurs, et non la position de tel ou tel. Cet avant-projet est très déséquilibré entre la flexibilité et la sécurité. Il apporte de mauvaises réponses à des revendications patronales, en faisant la part trop belle à une vision un peu dogmatique de la flexibilité. L'accueil de la CFDT est négatif. .../...



Jugez-vous qu'il comporte assez de garde-fous, par exemple sur le temps de travail, pour encadrer la négociation collective et préserver un socle minimal de droits sociaux ? .../.... Je ne crie pas au loup sur toutes les dispositions, notamment sur la place laissée à la négociation collective parce qu'on est d'accord, mais je dis attention à chaque fois qu'on laisse le champ libre à la décision unilatérale du chef d'entreprise.

Le recours au référendum d'entreprise ne va-t-il pas marginaliser les syndicats ? .../.... Consulter les salariés, ce n'est pas un gros mot. Je ne vois pas pourquoi des syndicalistes en auraient peur, dès lors qu'ils l'organisent eux-mêmes, dans des conditions à définir par un accord de méthode.../....

Le plafonnement des indemnités prud'homales et la « clarification » des règles sur la motivation des licenciements économiques constituent-ils un casus belli pour la CFDT ? C'est un désaccord ultraprofond. Le niveau des indemnités prud'homales est scandaleux, totalement inacceptable. Les plafonds sont très faibles. Il y a la suppression des planchers et même la remise en cause du référentiel qui était prévu dans la loi Macron. Il est hors de question que cela reste en l'état. .../....



Existe-t-il encore une marge de négociation ? Non, puisque le texte est parti au Conseil d'Etat et va être soumis au conseil des ministres. Mais il y a beaucoup de marges d'action auprès des parlementaires et de l'opinion publique pour faire rectifier ce texte.

Vous envisagez une riposte intersyndicale ? La CFDT n'est pas opposée à agir avec d'autres, mais si c'est pour s'opposer au renforcement de la négociation contenu dans le texte, ce ne sera pas possible. La CFDT se donnera les moyens de faire évoluer ce texte et on verra avec d'autres organisations syndicales si on peut s'exprimer et agir en commun.

Le compte personnel d'activité (CPA) répond à une revendication syndicale. Mais la modestie du contenu ne risque-t-elle pas d'en faire un leurre ? Si on arrivait à le construire, ce serait un vrai progrès social. .../....

EN SAVOIR PLUS ▶

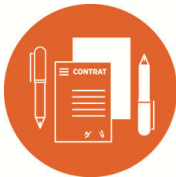
https://www.cfdt.fr/portail/la-cfdt-dans-les-medias/interview-projet-de-loi-el-khomri-un-texte-tres-desequilibre-srv1_351203

Une réaction ? Une question ? Envoyez-nous un courriel à hebdo@cfdt.fr

CPA

La négociation se conclut sur un projet de position commune

publié le 08/02/2016 à 23H03 par Aurélie Seigne



La quatrième et dernière séance de négociation sur le compte personnel d'activité s'est conclue sur un projet de position commune. [Un texte](#) « a minima » mais qui ne ferme aucune porte.

Tout vient à point à qui sait attendre. Deux mois jour pour jour après le démarrage de la négociation sur le compte personnel d'activité, la quatrième et ultime séance, ce 8 février, aura finalement débouché sur un projet de position commune. Après [une troisième séance « pour voir »](#), le 26 janvier, le patronat a démarré l'ultime séance sur le CPA avec près d'une heure trente de retard, mais un projet de texte réintégrant le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P). À l'unanimité, les organisations syndicales en avaient fait la condition sine qua non pour poursuivre les discussions.



C3P + CPF + mutualisation

Si, au final, la négociation « *n'a pas accouché d'un gros bébé, le texte laisse tout ouvert* », a réagi la secrétaire générale adjointe de la CFDT, Véronique Descacq. Outre la réintégration du C3P dans le CPA, aux côtés du compte personnel de formation (CPF), le texte affirme deux points majeurs : d'une part que le CPA « ne remet pas en cause les obligations légales des entreprises, notamment en matière de formation et de santé au travail » ; d'autre part que « la mise en œuvre du CPA n'a pas vocation à modifier les modalités de financement mutualisé des droits garantis collectivement qui le constituent ». Deux garde-fous auxquels la CFDT tenait. Le projet de position commune acte aussi le principe d'un accompagnement global, s'inspirant du conseil en évolution professionnelle, « portant sur l'ensemble des problématiques de sécurisation : projet professionnel, accès au logement, garde d'enfants ». La CFDT avait vivement défendu cette idée d'un accompagnement global qui aille au-delà du seul projet professionnel et porte sur l'ensemble du parcours de vie des bénéficiaires.

Travaux sur la portabilité des congés

La CFDT, qui réclamait une généralisation du compte épargne-temps, a également obtenu l'ouverture, au premier semestre 2016, d'une réflexion sur « une simplification et une harmonisation des droits aux différents types de congés existants » et sur « la portabilité de ces droits et le cadre de sa mise en œuvre ». Autrement dit : « *Une fois qu'on aura travaillé à la portabilité des congés, il faudra bien créer un compte pour les porter* », traduit la délégation CFDT.

Les nombreuses réserves du patronat

Très prudent, le patronat s'est refusé à parler fongibilité et a – fait inédit – précisé que le projet de position commune serait soumis aux différentes instances patronales. Tout en accompagnant le texte d'un communiqué indiquant que les organisations patronales (CGPME, Medef, UPA) attendent de la « *visibilité* » sur le volet flexibilité du futur projet de loi El Khomri et que l'intégration du C3P au CPA ne vaut pas « *acceptation* » du dispositif. Hormis la CGT, qui a dit son désaccord total sur le projet de texte, les autres organisations syndicales ont jugé que ce « *texte a minima* » n'en constituait pas moins « *un premier pas* ».



CPA

Compte Personnel d'Activité

Le Ministère du Travail lance le débat public participatif

Jusqu'au 20 mars 2016, les citoyens sont invités à participer à la création du CPA. France Stratégie a développé et animera une plateforme internet afin que chacun soit en mesure de s'exprimer et de faire vivre le débat. A l'issue des deux mois, les propositions issues du débat public viendront alimenter la réforme. La construction du CPA se fera ainsi dans le cadre d'une démarche participative.

L'ambition du compte personnel d'activité (CPA) est de doter chaque actif des ressources nécessaires pour construire son parcours professionnel dans un monde du travail en mutation. Participez au débat !

[La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi](#) a prévu que chacun pourrait ouvrir son CPA le 1er janvier 2017.

Les partenaires sociaux sont en cours de négociation pour préciser les contours du CPA. Cette négociation sera complétée par **un débat public participatif, lancé le 21 janvier 2016**. La plateforme collaborative du débat est en ligne sur [le site de France Stratégie](#). En outre, chacun peut participer en rédigeant une contribution ou en posant une question à l'adresse suivante : cpa@strategie.gouv.fr.



EN SAVOIR PLUS ▶

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/lancement-du-debat-public-participatif-sur-le-compte-personnel-d-activite>

Comprendre le dispositif et ses étapes

EN SAVOIR PLUS ▶

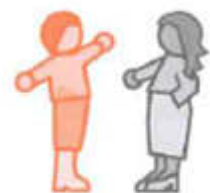
<http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/compte-personnel-d-activite-cpa/>



RÉPONSES À LA CARTE

Des questions
de tous ordres
et un suivi rigoureux
des réponses faites aux
adhérents,
un seul numéro :

0969 39 19 39



RÉFUGIÉS



Partenariat avec France Terre d'Asile

Face aux migrations massives liées aux guerres au Moyen-Orient et dans certains pays de la corne de l'Afrique, la France s'est engagée à accueillir 40 000 demandeurs d'asile supplémentaires dans les deux ans à venir. Comme toujours dans son histoire, la CFDT porte des valeurs humanistes et souhaite être concrète et utile dans son action pour l'accueil des réfugiés.



L'Union régionale CFDT Île-de-France a ainsi décidé de s'engager dans un partenariat avec France Terre d'Asile. Cet engagement s'inscrit dans l'initiative de parrainage citoyen, « Duos pour demain », qui permet à des bénévoles d'accompagner des personnes réfugiées pour les aider à s'intégrer en France.

Ce partenariat intervient à un moment où la question du vivre-ensemble est plus que jamais centrale. Les auteurs et les commanditaires des terribles attentats de Paris veulent en effet installer la peur, la division et semer la haine. Leurs cibles sont la démocratie et les valeurs républicaines. Dans ce contexte, l'action de la CFDT pour une société fraternelle et solidaire est donc essentielle.

EN SAVOIR PLUS ▶

https://ile-de-france.cfdt.fr/portail/ile-de-france/enjeux/europe-international/-duos-de-demain-un-partenariat-pour-les-refugies-avec-france-terre-d-asile-srv2_343730



CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgi.jimdo.com/>

Vos représentant-e-s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Valérie DEFLANDRE	cfdt.valerie@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr	
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgi@gmail.com	
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr	
Sud-Ouest	Didier GUERIN	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
-------	--------------	--	--

Hors UES

GFI CHRONO TIME	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com	
COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infofen@gmail.com	
GFI INFORMATIQUE TELECOM	David CATHERINE	cfdtgiit@free.fr	

